



Nous, agents de la DREAL Franche-Comté et de la DREAL Bourgogne, dénonçons la conduite de la réorganisation des services régionaux de l'État en Franche-Comté et Bourgogne.

Nous désapprouvons à la fois :

- **l'objectif unique et sans perspective à long terme** de la réduction de la dépense publique déconnecté de toute réflexion sur les missions et politiques publiques à porter ;

- le calendrier **irréaliste** avec une mise en place précipitée de la nouvelle organisation au 1^{er} janvier prochain alors même que les réflexions sur la réforme territoriale et la revue des missions de l'État n'ont pas abouti ;

- la méthode d'association des représentants du personnel retenue par les Préfets se contentant d'une simple information a posteriori auprès d'un panel des représentants régionaux des syndicats trop restreint pour permettre une réelle représentation des directions régionales concernées : **à ce jour, aucune concertation n'a eu lieu.**

Le préfet préfigurateur étant désormais connu et la période de préfiguration débutant, vous ne pouvez plus longtemps ignorer les attentes des agents.

Aussi dès à présent, nous exigeons :

- que la **nouvelle direction régionale soit organisée sur un bi-site jumelé viable dans le temps**. C'est le scénario le moins pénalisant pour les agents et pour le fonctionnement du futur service. C'est également le seul scénario compatible avec une réforme menée à marche forcée et permettant la poursuite du service rendu au public ;

- que **l'ensemble des missions et des compétences** reconnues soient maintenues en assurant **l'adéquation entre les effectifs et les missions** ;

- que **les organigrammes ne soient pas établis dans l'immédiat** et qu'**aucun processus de pré-positionnement ne soit engagé avant qu'une réelle concertation préalable avec l'ensemble des agents et des OS n'ait eu lieu, ni** avant que les mesures d'accompagnement et de reclassement possibles soient connues ; **les agents doivent pouvoir faire leur choix en toute connaissance de cause ;**

- que le **calendrier détaillé de mise en œuvre de la réforme soit diffusé aux représentants du personnel et aux agents.**



Nous, agents de la DREAL Franche-Comté et de la DREAL Bourgogne, dénonçons la conduite de la réorganisation des services régionaux de l'État en Franche-Comté et Bourgogne.

Nous désapprouvons à la fois :

- **l'objectif unique et sans perspective à long terme** de la réduction de la dépense publique déconnecté de toute réflexion sur les missions et politiques publiques à porter ;

- le calendrier **irréaliste** avec une mise en place précipitée de la nouvelle organisation au 1^{er} janvier prochain alors même que les réflexions sur la réforme territoriale et la revue des missions de l'État n'ont pas abouti ;

- la méthode d'association des représentants du personnel retenue par les Préfets se contentant d'une simple information a posteriori auprès d'un panel des représentants régionaux des syndicats trop restreint pour permettre une réelle représentation des directions régionales concernées : **à ce jour, aucune concertation n'a eu lieu.**

Le préfet préfigurateur étant désormais connu et la période de préfiguration débutant, vous ne pouvez plus longtemps ignorer les attentes des agents.

Aussi dès à présent, nous exigeons :

- que la **nouvelle direction régionale soit organisée sur un bi-site jumelé viable dans le temps**. C'est le scénario le moins pénalisant pour les agents et pour le fonctionnement du futur service. C'est également le seul scénario compatible avec une réforme menée à marche forcée et permettant la poursuite du service rendu au public ;

- que **l'ensemble des missions et des compétences** reconnues soient maintenues en assurant **l'adéquation entre les effectifs et les missions** ;

- que **les organigrammes ne soient pas établis dans l'immédiat** et qu'**aucun processus de pré-positionnement ne soit engagé avant qu'une réelle concertation préalable avec l'ensemble des agents et des OS n'ait eu lieu, ni** avant que les mesures d'accompagnement et de reclassement possibles soient connues ; **les agents doivent pouvoir faire leur choix en toute connaissance de cause ;**

- que le **calendrier détaillé de mise en œuvre de la réforme soit diffusé aux représentants du personnel et aux agents.**